Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N.° 2

Du dix sept Janvier an mil huit cent vingt, à trois heure du soir

Acte de mariage de Jean François Vidal cultivateur
âgé de vingt trois ans, né à la garde département du Var
le Bourg du mois de mai mil sept cent quatre vingt sept domicilié à la garde département du Var
(1er janvier 1797) fils Mineur de André Vidal ménager
domicilié à la garde département du Var
et de Elisabeth Lombard ses parents domiciliés à la garde département du Var
Et de Marie Thérèse David
âgée de vingt six ans, née à la garde département du Var
le vingt du mois de Mai mil sept cent quatre vingt douze domiciliée à la garde département du Var fille majeure de feu Jean David ménager
domiciliée à la garde département du Var
et de Rosalie Bernard ses présents et consentants d'autre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les vingt des décadi dernier et deux du mois de pluviôse présent sequelles résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissance des futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus et ci dessous indiqués

Vu l'acte de décès de Jean David père de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Thérèse David l'autre Jean François Vidal

En présence de Victor Ducard domicilié à la garde département du Var — âgé de trente ans profession de cultivateur
De Louis Simon Boyer domicilié à la garde département du Var — âgé de vingt huit profession de cultivateur
De Jean Baptiste Mirabeau domicilié à la garde département du Var — âgé de quarante sept ans profession de cultivateur
Et de Honoré Gardon domicilié à la garde département du Var — âgé de vingt deux ans profession de Bonnetier
tous amis des parties

Après quoi, moi Pierre Jean Maria adjoint de la Mairie de la garde en l'absence de M. le Maire

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et lecture du futur époux les actes parties ont déclaré ne savoir écrire

Gardon Mirabeau Boyer Ducard Vidal
Maria

Mairie de la garde — Arrondissement de Toulon

N.° 3

Du dix sept Janvier an mil huit cent vingt, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Joseph Gabriel cultivateur
âgé de quarante deux ans, né à Six fours département du Var le Cinq du mois de février mil sept cent septante huit domicilié à Six fours département du Var fils Majeur de feu Antoine Gabriel en son vivant domicilié à Six fours département du Var
et de feu Anne Marianne Coutelier aussi en son vivant domiciliée à Six fours département du Var
Et de Catherine Girard
âgée de vingt trois ans, née à Camoshy département de la Moselle le vingt du mois de messidor mil sept cent quatre vingt dix domiciliée à la garde département du Var fille majeure de feu Joseph Girard Capitaine des Vétérans domiciliée à la garde département du Var
et de Marie Bouchet ses présents et consentants d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches dix neuf et vingt neuf du mois de janvier dernier sequelles résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissance des futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus et ci dessous indiqués

Vu les actes de décès des père et mère du futur époux

Vu la procuration donnée par le Joseph Girard père de la future épouse par laquelle il autorise le contractant mariage avec le dit Joseph Gabriel

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Catherine Girard l'autre Joseph Gabriel

En présence de Joseph André Mourchon domicilié à la garde département du Var — âgé de trente deux ans profession de propriétaire
De Honoré Gardon domicilié à la garde département du Var — âgé de vingt deux ans profession de Bonnetier
De Joseph Charles Gensoulin domicilié à la garde département du Var — âgé de vingt neuf ans profession de Boulanger
Et de Jean Baptiste Dominique domicilié à la garde département du Var — âgé de quarante trois ans profession de cultivateur

Après quoi, moi Pierre Jean Maria adjoint de la Mairie de la garde en l'absence de M. le Maire

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les parties ont déclaré ne savoir écrire

Mourchon Mirabeau Gardon Joseph Gensoulin
Maria